

DEMANDE AUTORISATION de construire une ECOLE de 7 CLASSES et un logement à ST-FRANCOIS et une ECOLE de 4 CLASSES et un logement à la Bretagne.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Novembre 1953

Mesdames,

Messieurs,

Les Ecoles de St-François et de la Bretagne ne répondant plus aux exigences scolaires, j'ai l'honneur de vous demander votre accord pour la construction de deux nouvelles écoles dans ces deux localités.

Ces constructions comprendraient: pour Saint-François une école de 7 classes et un logement;

pour la Bretagne, une école de 4 classes et un logement.

Les deux terrains sur lesquels doivent être édifiées ces constructions scolaires, sont propriétés communales./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Le MAIRE. - Je vous demande votre autorisation pour la construction de ces deux écoles afin de me permettre d'en faire établir d'urgence les plans et devis par L'Architecte Communal.

M. MESNIER. - D'après notre Collègue FERRERE, Conseiller de l'endroit, quatre classes ne sont pas suffisantes pour la Bretagne.

Le MAIRE. - J'attirerai l'attention de M. le Vice-Recteur sur ce point. S'il y a lieu d'augmenter le nombre de classes, je vous demande d'ores et déjà, l'autorisation de le faire en accord avec ce haut fonctionnaire.

Je mets aux voix la demande d'autorisation sollicitée.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
le Mousien le Préfet
M. Mesnier le 21 Janvier 1954
le Chef de Division
D. Mesnier*

*Approuvé
le 21 Janvier 54
le Préfet
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé PELLETIER*